

Bâtir pour l'avenir



Novembre 2005



Bâtir pour l'avenir est un document complémentaire à *La Mise à jour économique et financière* rendue publique le 14 novembre 2005.

Il présente le plan du gouvernement, lequel se fonde sur un solide bilan de réalisations, et les mesures financières proposées. Il s'agit d'une stratégie fondée sur le principe voulant que le succès de notre société passe par un engagement inébranlable à l'égard du développement d'une économie forte et prospère. Dit simplement, la croissance économique du Canada et son progrès social sont indissociables et complémentaires. Une économie forte s'appuie sur des politiques sociales sensées, et, en l'absence d'une économie prospère, nous ne pourrions réaliser nos aspirations en tant que société.

Bâtir pour l'avenir est également disponible en version électronique à www.pm.gc.ca



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Bâtir pour l'avenir

Introduction

Depuis une décennie, l'économie canadienne est l'une des plus prospères au monde. Depuis 1997, le Canada bénéficie de la plus longue série ininterrompue d'excédents budgétaires fédéraux de son histoire, et il devance tous les autres grands pays industrialisés pour l'amélioration du niveau de vie, la création d'emplois et la réduction de la dette. Grâce à des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, à des revenus en hausse et à des taux d'intérêt peu élevés, les Canadiennes et les Canadiens ont pu investir dans leurs familles, dans leurs compétences, dans leurs maisons et dans leurs entreprises. Pour continuer sur sa lancée et maintenir la qualité de vie inégalée dont bénéficient ses habitants, le Canada doit maintenant se concentrer sur les possibilités et les défis qui façonneront le monde au cours des deux prochaines décennies, plus particulièrement :

- l'expansion rapide de nouvelles puissances économiques comme la Chine et l'Inde et l'adoption généralisée de nouvelles méthodes pour produire et livrer les biens et pour fournir les services à l'échelle mondiale;
- la menace qui pèsera sur le niveau de vie futur des Canadiens à mesure que les membres de la génération du baby-boom prendront leur retraite.

Pour réussir dans ce nouvel environnement économique, le gouvernement a fait d'importants investissements dans les fondements sociaux du pays, comme les soins de santé, la garde des enfants et l'éducation. De nouvelles initiatives majeures ont aussi été déployées pour protéger notre environnement, assurer la viabilité, la créativité et la sécurité des collectivités et renforcer le rôle du Canada dans le monde. Ensemble, ces investissements ont rehaussé notre niveau de vie et assuré notre avenir collectif.

Le temps est venu d'adopter un nouveau plan économique pour mettre à jour les priorités, établir les nouvelles orientations stratégiques clés et guider les décisions budgétaires de demain.

Le nouveau *Plan pour la croissance et la prospérité* relève le défi de bâtir une économie prospère et viable, digne du XXI^e siècle, en investissant dans les gens, en favorisant l'innovation et en facilitant la circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, tant au pays qu'à l'étranger.

Le Plan propose des mesures visant les quatre grands objectifs suivants :

1. Offrir des possibilités à tous les Canadiens
2. Promouvoir une économie innovatrice
3. Positionner le Canada au cœur des échanges et des réseaux mondiaux
4. Établir un environnement propice à l'investissement.

1. Offrir des possibilités à tous les Canadiens

Dans un monde où le progrès technologique s'accélère, notre économie a besoin d'une main-d'œuvre souple et capable de s'adapter et de gens qui croient fermement dans l'apprentissage continu. Les politiques du gouvernement visent à offrir à tous les Canadiens la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires et de s'assurer qu'aucun d'entre eux ne fait face à des obstacles insurmontables à une pleine participation au marché du travail. Afin d'aider à créer de meilleures possibilités pour les Canadiens, le gouvernement du Canada prendra des mesures pour :

Rehausser la qualité de la main-d'œuvre canadienne pour qu'elle soit de calibre mondial

- Rendre les études postsecondaires plus abordables et plus accessibles pour les Canadiens à revenu faible ou moyen par la réforme de l'aide aux étudiants et l'augmentation des bourses d'études.
- Encourager les études supérieures.
- Accroître les possibilités de poursuivre des études à l'étranger.
- Intégrer l'apprentissage au milieu du travail en collaborant avec les partenaires du secteur privé, les syndicats et les provinces pour accroître le perfectionnement des compétences – y compris l'alphabétisation, les compétences essentielles et les stages d'apprentissage.

Relever le défi démographique

- Augmenter la participation au marché du travail des groupes actuellement sous-représentés en supprimant les obstacles à leur participation et en améliorant les mesures incitatives.
- Simplifier le système d'immigration de façon à améliorer l'examen, l'établissement et l'intégration des nouveaux immigrants.
- Accroître l'immigration de travailleurs qualifiés et scolarisés.
- S'associer aux provinces, aux entreprises et aux associations professionnelles afin de faire en sorte que les immigrants répondent mieux aux besoins en compétences, de mieux répartir les immigrants dans les différentes régions et d'améliorer la reconnaissance des titres de compétence obtenus à l'étranger.

Offrir de nouvelles possibilités aux Autochtones

- Établir des partenariats efficaces et adopter des approches transformatrices dans les domaines de la santé, du logement, du développement économique et de l'éducation à la prochaine réunion des premiers ministres avec les leaders autochtones.
- Établir une nouvelle relation fondée sur le respect mutuel, la reconnaissance des droits et un engagement à l'égard du principe de bonne gouvernance.

Accroître la mobilité de la main-d'œuvre et l'efficacité du marché du travail

- Réduire les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre au sein du pays, avec la collaboration des provinces, des territoires et des parties intéressées.
- Améliorer la qualité de l'information sur le marché du travail, et la fournir plus rapidement.
- Veiller à ce que le programme d'assurance-emploi continue de répondre aux besoins changeants du marché du travail et de l'économie.

2. Promouvoir une économie innovatrice

Une économie prospère digne du XXI^e siècle crée et adopte rapidement des technologies de pointe. Pour procurer aux Canadiens de meilleurs emplois et des revenus plus élevés, le Canada doit constamment améliorer sa capacité de générer le savoir, l'innovation et la recherche qui aboutissent à de nouveaux produits et services et à de nouvelles façons de faire des affaires. Afin d'aider à bâtir une économie plus innovatrice, le gouvernement du Canada prendra des mesures pour :

Conserver le leadership en matière de recherche universitaire

- Faire en sorte que le Canada demeure un chef de file du G7 au chapitre de la recherche universitaire grâce à des investissements substantiels et soutenus pour bâtir des installations

et des équipements de recherche de calibre mondial, pour attirer les meilleurs chercheurs et pour soutenir la recherche fondamentale.

- Améliorer la surveillance des investissements et renforcer la communication des résultats des travaux de recherche fructueux.

Renforcer les réseaux de recherche internationaux

- Renforcer le soutien aux universités et aux chercheurs de manière à mettre en place des réseaux internationaux et à faire partie de partenariats de recherche qui amélioreront l'accès du Canada à la recherche de pointe.
- Faciliter l'accès des meilleurs chercheurs mondiaux au marché du travail canadien.
- Respecter notre engagement de consacrer 5 p. 100 de la R-D fédérale aux problèmes auxquels les pays en développement sont confrontés, notamment la santé et les technologies environnementales.

Encourager les investissements du secteur privé dans la R-D et l'adoption de technologies

- Créer l'environnement approprié pour les investissements du secteur privé dans la R-D et les technologies.
- Instaurer de nouveaux programmes pour améliorer le soutien actuellement offert au développement et à l'adoption de nouvelles technologies.

Accélérer la commercialisation des nouvelles technologies

- Accroître la capacité de commercialisation de grappes économiques établies.
- Améliorer la collaboration entre les chercheurs du secteur privé et ceux des universités.
- Renforcer les capacités de gestion et de commercialisation des scientifiques et des ingénieurs.
- Mettre en œuvre de nouveaux modèles de gestion des laboratoires gouvernementaux afin de renforcer les grappes d'excellence en recherche dans le secteur privé et les universités.

3. Positionner le Canada au cœur des échanges et des réseaux mondiaux

Le Canada est une nation commerçante, et les exportations représentent 40 % de notre économie. Le Canada doit mettre en œuvre une stratégie de commerce et d'investissement musclée pour aider les entreprises canadiennes – surtout les petites et moyennes entreprises – à mieux profiter des possibilités qu'offrent les marchés mondiaux et à se positionner, dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, parmi les fournisseurs de produits de pointe à haute valeur ajoutée. Pour aider à positionner le Canada au cœur des échanges et des réseaux mondiaux, le gouvernement du Canada prendra des mesures pour :

Ouvrir le Canada au reste du monde

- Examiner le régime tarifaire du Canada de manière à améliorer notre compétitivité, à attirer les investissements et à s'assurer que les négociations commerciales ouvrent des marchés internationaux clés pour les entreprises canadiennes.
- Aller de l'avant avec le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, pour que nos sociétés soient plus sûres et plus sécuritaires, que nos entreprises soient plus concurrentielles et que nos économies soient mieux en mesure de s'adapter.
- Intensifier notre programme de conclusion d'accords de promotion et de protection de l'investissement étranger, de manière à aider les entreprises canadiennes à intégrer les

réseaux d'approvisionnement mondiaux, surtout dans les marchés prioritaires que sont l'Inde et la Chine.

- Améliorer le climat d'investissement et d'échanges en menant à terme des négociations avec les États-Unis en vue de modifier notre convention fiscale, en examinant les restrictions canadiennes en matière d'investissement étranger dans le secteur du transport aérien et en donnant suite aux conclusions de l'examen portant sur les télécommunications.

Positionner le Canada au sein des réseaux commerciaux mondiaux

- Développer un nouveau réseau pangouvernemental de services et de programmes pour déceler les possibilités dans les principaux marchés émergents et faire valoir les points forts du Canada.
- Accroître les services de promotion des exportations, surtout à l'intention des petites et moyennes entreprises.
- Intensifier l'intégration des économies émergentes à l'économie mondiale au moyen d'initiatives bilatérales et de notre position de leadership au sein du G7 et du G20.
- Collaborer avec les entreprises canadiennes présentes sur les marchés émergents pour promouvoir les questions liées aux responsabilités sociales des entreprises.
- Faire en sorte qu'il soit plus facile pour les sociétés canadiennes d'exploiter les possibilités qu'offrent les marchés mondiaux pour le développement et la mise en place de technologies environnementales.

Créer des portes d'entrée de calibre mondial

- Promouvoir les possibilités commerciales en appuyant le développement des portes d'entrée du Pacifique et du corridor Windsor-Detroit au moyen d'investissements dans les infrastructures et d'initiatives stratégiques.
- Examiner les possibilités de libéraliser davantage les accords de transport aérien avec les États-Unis et avec d'autres pays.
- Améliorer l'accès aux réseaux de télécommunications mondiaux en améliorant l'accès des collectivités rurales, éloignées et autochtones aux réseaux à large bande lorsque les services fournis par le secteur privé ne comblent pas les besoins.

4. Établir un environnement propice à l'investissement

Créer un climat propice à l'investissement privé et à l'initiative est la meilleure façon d'appuyer la création d'emplois, la croissance et la prospérité, dans une économie mondialisée qui permet aux gens et aux entreprises de s'établir là où ils obtiennent les plus grands avantages. Le Plan du gouvernement met l'accent sur les domaines d'intervention suivants :

Préserver l'avantage macroéconomique du Canada

- Maintenir l'engagement du gouvernement de présenter des budgets équilibrés ou excédentaires et l'approche équilibrée quant à l'affectation des excédents.
- Maintenir le ratio de la dette fédérale au produit intérieur brut sur une trajectoire descendante et s'engager à ramener ce ratio à 20 p. 100 d'ici 2020.
- Maintenir l'inflation à un niveau faible, stable et prévisible en prolongeant de cinq années, dès 2006, l'entente avec la Banque du Canada sur la cible d'inflation.

Améliorer la compétitivité du régime fiscal du Canada

- Réduire l'impôt sur le revenu des particuliers à tous les niveaux de revenu pour inciter les Canadiens à entrer et demeurer sur le marché du travail et à épargner. Le gouvernement réduira particulièrement les taux marginaux d'imposition pour améliorer les incitatifs.
- Consulter les provinces et les territoires pour concevoir et lancer une nouvelle prestation fiscale pour le revenu gagné afin qu'il soit payant pour les Canadiens à faible revenu de travailler et afin de les aider à sortir du piège de l'aide sociale.
- S'assurer que le régime de l'impôt des sociétés du Canada est concurrentiel à l'échelle internationale afin d'encourager des investissements porteurs de nouvelles activités économiques, d'emplois mieux rémunérés et plus productifs et d'entreprises plus efficaces.
- Encourager l'investissement canadien à l'étranger et l'investissement étranger au Canada.

Promouvoir l'efficacité de la réglementation et des marchés financiers

- Réformer le système de réglementation du gouvernement en se fondant sur les principes de la Réglementation intelligente.
- Réduire la paperasserie pour les entreprises canadiennes en collaborant avec le secteur privé et les autres ordres de gouvernement afin de minimiser la complexité et le dédoublement des exigences réglementaires.
- Veiller à ce que le cadre réglementaire régissant le secteur financier, les marchés de capitaux et les régimes de retraite favorise la stabilité, l'efficacité et la compétitivité et réponde aux besoins des particuliers, des entreprises et de l'économie.
- Poursuivre les discussions avec les provinces et les territoires sur le projet d'organisme unique de réglementation des valeurs mobilières et sur d'autres approches pour arriver à un système nouveau et amélioré de réglementation des valeurs mobilières.

Renforcer l'union économique canadienne

- Encourager les provinces à mettre en œuvre des réformes fiscales qui amélioreront la productivité, notamment en éliminant l'impôt provincial sur le capital et en réformant les taxes provinciales de vente au détail.
- Collaborer avec les provinces pour développer davantage l'Accord sur le commerce intérieur.
- Intensifier, avec les provinces, le perfectionnement des compétences en milieu de travail, y compris l'alphabétisation, les compétences essentielles et les stages d'apprentissage.

Améliorer la productivité au sein du gouvernement

- Mettre à jour le système de gestion des dépenses du gouvernement pour mieux lier les dépenses aux réalisations et augmenter la qualité de l'information transmise au Parlement.
- Rendre la fonction publique du Canada encore plus professionnelle en investissant dans l'apprentissage.
- Renforcer la capacité de vérification interne dans l'ensemble du secteur public.
- Examiner en permanence les grandes initiatives stratégiques pour créer une culture de l'examen des dépenses.

Promouvoir l'efficacité énergétique et la viabilité environnementale

- Encourager le développement et l'adoption de technologies éconergétiques et viables sur le plan environnemental, qui placent les industries canadiennes à l'avant-garde d'un marché mondial en pleine croissance.
- Recourir à des mécanismes de marché pour exploiter le potentiel de réduction des gaz à effet de serre à l'échelle de l'économie canadienne, ce qui stimulera l'innovation au niveau national.
- Encourager les améliorations de l'efficacité énergétique et d'autres changements structurels concurrentiels pour les consommateurs canadiens, l'industrie et les gouvernements du pays.
- Se servir du pouvoir d'achat du gouvernement pour que le Canada améliore sa performance environnementale.
- Faire fonction de chef de file dans les forums internationaux pour promouvoir l'adoption de technologies, le développement de marchés et la coopération internationale.
- Utiliser le régime fiscal ainsi que d'autres incitatifs pour appuyer la réalisation d'objectifs environnementaux.

Le programme du gouvernement pour l'avenir se fonde sur ses réalisations à ce jour, tel qu'il est illustré dans les pages qui suivent. Il s'agit d'une stratégie fondée sur le principe voulant que le succès de notre société passe par un engagement inébranlable à l'égard du développement d'une économie forte et prospère. Dit simplement, la croissance économique du Canada et son progrès social sont indissociables et complémentaires. Une économie forte s'appuie sur des politiques sociales sensées et en l'absence d'une économie prospère, nous ne pourrions réaliser nos aspirations en tant que société. Le bilan des réalisations du gouvernement est la fondation sur laquelle repose son programme pour l'avenir.

Bilan des réalisations

Une économie vigoureuse

Les politiques financières et économiques du Canada sont conçues pour promouvoir l'égalité des chances et une qualité de vie supérieure pour tous grâce à des finances publiques saines et à une économie robuste, diversifiée et écologiquement durable.

Au cours des 10 dernières années, ces politiques ont hissé le Canada aux premiers rangs des pays industrialisés à plusieurs égards : équilibre budgétaire et réduction de la dette; inflation modérée et faibles taux d'intérêt; croissance soutenue de l'emploi; et progression du PIB (produit intérieur brut) par habitant plus forte au cours des huit dernières années qu'au cours des 18 années précédentes.

Le gouvernement poursuivra cette approche équilibrée à l'égard des finances publiques et de l'économie parce qu'elle est payante pour les Canadiennes et Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Pour que l'économie canadienne puisse poursuivre sa croissance, les entreprises du pays doivent pouvoir concrétiser leurs idées brillantes sous formes d'entreprises prospères, d'emplois valorisants et de nouveaux marchés.

Compte tenu de l'émergence de superpuissances économiques comme la Chine et l'Inde, le Canada doit continuer de profiter de toutes les occasions de créer, d'utiliser et d'adapter de nouvelles technologies, et ce dans tous les secteurs de l'économie, afin de rester concurrentiel à l'échelle mondiale.

Une économie diversifiée et avancée sur le plan technologique repose sur des travailleurs dotés d'un large éventail de compétences et prêts à réussir dans les industries traditionnelles et nouvelles dans toutes les régions du pays. Cela nécessite des investissements importants et soutenus dans la recherche-développement pour convertir les connaissances en emplois, en misant sur les partenariats entre le gouvernement, le secteur privé et le milieu universitaire.

Un cadre efficace et évolutif de lois et de règlements est le fondement d'une économie vigoureuse. C'est un cadre qui stimule l'innovation et la croissance tout en protégeant la santé et la sécurité du public.

Faits saillants

- Le Canada a affiché huit budgets excédentaires de suite. En 2004, il a été le seul pays du G7 à dégager un excédent pour l'ensemble des administrations publiques.
- Depuis 1996-1997, la dette a été réduite de plus de 63 milliards \$. Dans son plan pour la croissance et la prospérité, le gouvernement propose de réduire le ratio de la dette au PIB à 20 p. 100 d'ici 2020.
- Depuis avril 1997, notre économie a créé 2,7 millions d'emplois (croissance nette), un record au sein du G7 pour ce qui est de la participation au marché du travail et de la création d'emplois.
- Le gouvernement propose un nouveau plan de réduction des impôts, qui offrira un allègement de plus de 30 milliards \$ au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Ce plan s'ajoute aux réductions d'impôts d'une valeur de 22 milliards \$ annoncées dans le budget de 2005. Les mesures prises depuis 2000 font en sorte qu'environ 1 million de Canadiens à faible revenu ne paient plus d'impôt fédéral.
- Depuis que le Canada a atteint l'équilibre budgétaire, le gouvernement a investi plus de 11 milliards \$ pour la recherche-développement dans les universités et les hôpitaux universitaires du Canada.
- Pour maintenir le leadership du Canada dans le domaine de la recherche universitaire et accélérer la mise en marché des nouvelles technologies, le gouvernement propose d'investir des fonds supplémentaires de 2,3 milliards \$ à compter de 2005-2006.
- Des changements fondamentaux apportés à la péréquation et à la formule de financement des territoires se traduiront, au cours des 10 prochaines années, par le versement d'une somme additionnelle de 33 milliards \$ aux provinces et aux territoires. Une protection complète est assurée aux provinces et aux territoires contre toute baisse des paiements en 2005-2006.
- Pour positionner le Canada au cœur des réseaux d'affaires mondiaux et créer des portes d'entrée de calibre international, le gouvernement propose d'effectuer un investissement de 1,2 milliard \$ au cours des cinq prochaines années.

La santé des Canadiens

Les Canadiennes et les Canadiens sont d'avis que le fait d'avoir un système de soins de santé public et universel constitue une valeur fondamentale de leur pays. Conscient de ce fait, le gouvernement du Canada, en partenariat avec les provinces et les territoires, s'est engagé à consolider le système de santé public du Canada.

Les Canadiens croient en la qualité de leur système public de soins de santé, mais ils se disent préoccupés par les longs délais d'attente pour consulter un médecin ou subir des examens ou une intervention. Le gouvernement a considéré comme une priorité le fait de travailler avec les provinces et les territoires et avec les professionnels de la santé afin de trouver des solutions axées sur le patient d'abord.

Le 15 septembre 2004, tous les premiers ministres ont souscrit à un plan décennal pour consolider et renouveler le système de santé public. Le gouvernement du Canada s'est engagé à consacrer 41,3 milliards \$ au cours des 10 prochaines années pour réduire les temps d'attente; recruter davantage de médecins, d'infirmières et d'autres professionnels de la santé; étendre les soins à domicile et élargir l'accès aux soins de santé dans un cadre familial et communautaire. De plus, 700 millions \$ viseront l'amélioration de l'état de santé des Autochtones. Le gouvernement s'est aussi engagé à rendre compte à la population du rendement du système de santé canadien et des résultats obtenus grâce à ces ressources additionnelles.

D'ici la fin de décembre 2005, les gouvernements annonceront la mise en place de points de repère concernant les temps d'attente médicalement acceptables pour le cancer et le traitement des maladies du cœur, l'imagerie diagnostique, les remplacements d'articulations et la restauration de la vue. Ces mesures constituent le début d'un niveau sans précédent d'imputabilité à l'égard de la population canadienne.

Faits saillants

- Le gouvernement s'est engagé à consacrer 41,3 milliards \$ au cours des 10 prochaines années pour consolider le système de soins de santé public à payeur unique, dont 5,5 milliards \$ pour créer un Fonds pour la réduction des temps d'attente et 75 millions \$ pour former davantage de médecins, d'infirmières et d'autres professionnels de la santé.
- Pour la première fois au Canada, des objectifs en matière de santé ont été convenus avec les gouvernements des provinces et des territoires, afin de promouvoir la santé publique.
- Un Plan directeur de la santé des Autochtones sera élaboré de concert avec les dirigeants provinciaux, territoriaux et autochtones; la somme de 700 millions \$ sera investie sur cinq ans pour améliorer les services de santé et l'état de santé des Autochtones du Canada.
- Le gouvernement a créé l'Agence de santé publique du Canada et a nommé le premier administrateur en chef de la santé publique – marquant ainsi le début d'une nouvelle approche en matière de leadership fédéral et de collaboration avec les provinces.
- Le gouvernement a chargé M. Brian Postl, à titre de conseiller fédéral sur les temps d'attente, de diriger les efforts du gouvernement fédéral et de travailler avec les provinces et les territoires, en vue de respecter les engagements des premiers ministres d'annoncer l'établissement de la première série de points de repère dans le secteur de la santé d'ici la fin de l'année.
- Le gouvernement propose d'investir 50 millions \$ dans l'Inforoute Santé du Canada afin de mettre au point des systèmes pour mieux gérer les listes d'attente.
- Un projet pilote de 4 millions \$ a été lancé pour évaluer les titres de compétence des médecins ayant obtenu leur diplôme à l'étranger.
- Un montant de 300 millions \$ investi par le gouvernement permettra à 450 000 enfants de plus d'obtenir gratuitement des vaccins qui les protégeront contre la méningite, la pneumonie, la varicelle et la coqueluche.

Dans le budget de 2005, le gouvernement s'est engagé à verser 300 millions \$ sur cinq ans pour élaborer une stratégie intégrée de promotion de modes de vie sains et de prévention et de contrôle des maladies chroniques, qui vise à fournir aux Canadiens les renseignements et les outils dont ils ont besoin pour vivre plus sainement et ainsi, alléger la pression qui s'exerce sur le système de santé du Canada.

Finalement, en matière de préparation en cas d'urgences, le gouvernement a lancé le Plan canadien de lutte contre la pandémie de grippe, qui définit les responsabilités des intervenants et prévoit la création d'un réseau de coordination fédéral, provincial et territorial des activités dans l'ensemble du pays et la constitution d'une réserve de médicaments antiviraux comprenant des millions de doses. Ce plan prévoit des fonds additionnels de 34 millions \$ sur une période de cinq ans pour favoriser la mise au point et à l'essai d'un nouveau vaccin prototype contre les pandémies de grippe.

Les enfants, les étudiants, les aînés et les aidants naturels

Le gouvernement s'est donné comme grande priorité d'aider les familles avec des enfants et les personnes défavorisées. Il investit ainsi 13 milliards \$ par année. Par exemple, le gouvernement du Canada verse plus de 9 milliards \$ en soutien du revenu, par l'entremise de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, pour venir en aide à plus de 3 millions de familles à revenu faible ou moyen.

Le gouvernement a pris l'initiative d'énoncer une vision nationale commune en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui repose sur les principes fondamentaux suivants : la qualité, l'universalité, l'accessibilité et le développement. En 2005, le budget fédéral a prévu 5 milliards \$ sur cinq ans pour appuyer cette vision en collaboration avec les provinces et les territoires.

Depuis avril 2005, le gouvernement du Canada a conclu une entente de financement finale avec le Québec et des ententes de principe avec sept autres provinces : le Manitoba, la Saskatchewan, l'Ontario, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Afin d'aider les plus démunis à faire face aux coûts élevés de l'énergie, le gouvernement a prévu en octobre 2005 fournir 565 millions \$ en aide à quelque 1,5 million de familles recevant le Supplément de la Prestation nationale pour enfants et à 1,6 million d'aînés recevant le Supplément de revenu garanti.

D'ici 2007-2008, un montant pouvant atteindre 25 millions \$ par année sera consacré au programme Nouveaux horizons pour les aînés afin d'aider à améliorer la qualité de vie de ces derniers.

Le gouvernement estime qu'il est prioritaire d'améliorer le soutien offert aux aidants naturels. Il s'est aussi engagé à travailler avec les provinces et les territoires, avec les employeurs et avec les collectivités pour aider les personnes handicapées à s'intégrer au marché du travail.

Faits saillants

- Le gouvernement a accordé des bourses atteignant jusqu'à 3 000 \$ à des étudiants à charge s'inscrivant pour la première fois à des études postsecondaires et venant de familles à faible revenu. Il a également instauré le Bon d'études pour aider les familles à faible revenu à épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants.
- La somme de 5 milliards \$ a été prévue pour des travaux avec les provinces et les territoires en vue d'améliorer et d'élargir les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans l'ensemble du pays.
- Une entente a été conclue avec le Québec sur les responsabilités relatives à l'assurance-emploi, permettant à cette province de mettre en place son propre programme de prestations parentales.
- Le gouvernement a augmenté de 2,7 milliards \$ le Supplément du revenu garanti versé aux aînés à faible revenu, la première augmentation non liée à un rajustement dû à l'inflation en 23 ans.
- Le gouvernement accordera des réductions d'impôt supplémentaires de 105 millions \$ aux personnes handicapées et à leurs aidants en 2005-2006 et prévoit porter la prestation annuelle maximale pour enfants handicapés à 2 300 \$ en 2006-2007.
- Le gouvernement a doublé le montant maximal de dépenses liées aux frais médicaux et à une incapacité, pour le porter à 10 000 \$, que les aidants peuvent réclamer au nom des personnes dont elles s'occupent.
- Le gouvernement prévoit augmenter le montant maximal du supplément remboursable pour frais médicaux pour le porter à 1 000 \$.
- Le gouvernement prévoit verser aux provinces et aux territoires 1 milliard \$ en 2005-2006 pour créer un fonds d'innovation en matière d'éducation postsecondaire.
- Le gouvernement prévoit verser 550 millions \$ supplémentaires sur cinq ans en bourses d'études postsecondaires pour aider un nombre additionnel de 55 000 étudiants de familles à faible revenu à poursuivre leurs études.
- Le gouvernement prévoit investir 2,2 milliards \$ sur cinq ans dans l'aide financière aux étudiants.
- Le gouvernement prévoit affecter 30 millions \$ par année de plus à des programmes d'aide à l'emploi pour les personnes handicapées.

Les Canadiens autochtones

Améliorer la qualité de vie des peuples autochtones est un défi que le gouvernement du Canada est résolu à relever, en collaboration avec les organismes autochtones ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le gouvernement veut concentrer ses efforts en faveur de l'élimination de l'écart socio-économique qui sépare les Autochtones des autres Canadiens.

Le gouvernement a lancé à cette fin, en avril 2004, le processus de la Table ronde Canada-Autochtones. Quelque 70 dirigeants autochtones travaillent ainsi avec le gouvernement pour favoriser l'atteinte de l'objectif commun qu'est la pleine participation des Premières nations, des Inuits et des Métis au sein de la société canadienne.

Les premiers ministres ont invité les dirigeants autochtones à les rencontrer en septembre 2004. C'est ainsi que des travaux sont en cours sur l'élaboration d'un plan directeur pour améliorer la santé des Autochtones.

Le 31 mai 2005, le gouvernement du Canada et les dirigeants autochtones ont signé des ententes qui visent à renforcer la participation des peuples autochtones à l'élaboration des politiques fédérales qui les touchent.

Misant sur ces relations renforcées, les premiers ministres et les dirigeants autochtones se réuniront les 24 et 25 novembre 2005 pour discuter de la santé, du logement, de l'éducation, des avenues de développement économique et des relations.

Le gouvernement investit dans les secteurs qui sont les plus importants pour améliorer la qualité de vie et l'avenir des Autochtones, soit la santé, le logement, le développement de la petite enfance et les services de garde, l'eau potable, l'éducation et le développement des compétences.

Toutes les parties reconnaissent que les changements envisagés sont d'une telle ampleur qu'il faudra du temps pour les réaliser. Les dirigeants autochtones et les partenaires gouvernementaux sont néanmoins optimistes devant les progrès déjà constatés et les mesures concrètes à venir.

Faits saillants

- 700 millions \$ sur cinq ans à l'amélioration des soins de santé offerts aux Autochtones, à la formation d'un plus grand nombre de travailleurs autochtones de la santé et à la promotion de la santé, notamment la santé de la mère et le développement de la petite enfance.
- 295 millions \$ sur cinq ans pour la construction et la rénovation de logements dans les réserves, l'objectif étant de construire 6 400 unités et de rénover 1 500 unités existantes.
- 225 millions \$ sur cinq ans pour le développement de la petite enfance et aux services de garde.
- 120 millions \$ sur cinq ans pour l'amélioration du Programme d'éducation spéciale à l'intention des enfants des Premières nations qui vivent dans les réserves.
- 600 millions \$ pour améliorer, entretenir et surveiller l'état des systèmes d'égout et d'eau potable sur les réserves, ce qui porte le budget total à 1,6 milliard \$ sur cinq ans.
- 125 millions \$ sur cinq ans pour appuyer un réseau d'organismes qui aident les Autochtones à développer leurs compétences ainsi qu'à se trouver un emploi et à le garder.
- Doubler le montant des fonds consacrés à la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, pour le porter à 50 millions \$, afin de poursuivre et de mettre en place dans six autres villes les projets à succès qui ont déjà été mis sur pied dans huit villes. Les projets sont axés notamment sur les jeunes, la santé, le sans-abrisme et le logement.

Les villes et les collectivités du Canada

Le gouvernement a mis en place un plan pour améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens et Canadiennes, en investissant pour créer des collectivités viables, innovatrices et sécuritaires.

Le Nouveau pacte aide les villes et les collectivités du Canada à jouer leur rôle de moteurs économiques du pays et des régions, d'une façon qui favorise aussi la viabilité environnementale, sociale et culturelle de chacune d'entre elles.

Les gouvernements fédéral et territoriaux ont élaboré ensemble le cadre pour une stratégie pour le Nord qui vise à renforcer la gouvernance, les partenariats et les institutions dans le but d'établir de solides bases économiques et sociales, notamment des collectivités en santé et sécuritaires.

Le gouvernement a investi pour renforcer les économies locales, au moyen notamment du partage de la taxe sur l'essence avec les villes et les collectivités (jusqu'à maintenant des ententes ont été signées avec neuf provinces et territoires), du remboursement de la taxe sur les produits et services pour favoriser les investissements dans les infrastructures municipales, de l'affectation de fonds aux transports en commun et des ententes sur le logement abordable avec les provinces.

Le gouvernement est résolu à travailler avec ses partenaires pour élargir l'accessibilité à des logements à prix abordable ainsi que pour améliorer les programmes et les services offerts aux nouveaux arrivants. Ces efforts aideront les nouveaux immigrants à participer activement à la vie économique et sociale des collectivités.

De concert avec les provinces et les territoires, le gouvernement s'attaque à l'augmentation inquiétante de l'utilisation d'armes à feu dans les centres urbains. À cette fin, il a proposé un régime de peines accrues pour des crimes avec armes à feu et investira dans les initiatives de prévention afin de combattre le phénomène des gangs.

Le gouvernement appuie également la vie culturelle dans les collectivités partout au pays

Faits saillants

- La décision du gouvernement de partager avec les municipalités les revenus de la taxe fédérale sur l'essence permettra d'investir plus de 5 milliards \$ dans les villes et les collectivités canadiennes au cours des 5 prochaines années. Des ententes à cette fin ont été conclues avec la Colombie-Britannique (635 millions \$), l'Alberta (477 millions), la Saskatchewan (148 millions), l'Ontario (environ 1,9 milliard), le Québec (1,1 milliard), la Nouvelle-Écosse (145 millions), le Nunavut (37,5 millions), le Yukon (37,5 millions) et les Territoires du Nord-Ouest (37,5 millions).
- Ayant maintenant droit à un remboursement intégral de la taxe sur les produits et services, les municipalités recevront au cours des 10 prochaines années un montant de 7 milliards \$ pour combler leurs besoins les plus pressants.
- Un montant supplémentaire de 800 millions \$ sur deux ans a été affecté au financement des réseaux de transport en commun dans les villes canadiennes.
- 3,5 milliards \$ sont prévus cette année et au cours des 5 prochaines années pour améliorer la formation, l'apprentissage et les capacités de lecture et d'écriture des Autochtones, des personnes handicapées et des nouveaux arrivants afin de les aider à prendre part activement au marché du travail.
- Pendant la même période, on augmentera de 1,3 milliard \$ le budget destiné à l'amélioration des services offerts aux nouveaux arrivants, un montant qui s'ajoute aux 398 millions annoncé dans le Budget 2005 pour l'amélioration des programmes d'établissement et d'intégration.
- Le gouvernement a investi près de 1,2 milliard \$ sur 5 ans pour lutter contre le sans-abrisme et un montant supplémentaire de 1,6 milliard \$ pour aider les personnes à faible revenu à se loger. La Société canadienne d'hypothèques et de logement investit également 2 milliards \$ par année dans la réfection ou la construction de 633 000 unités de logement partout au Canada.
- Le gouvernement a investi 860 millions \$ dans les arts et la culture dans le cadre de l'initiative Un avenir en art.
- Un montant supplémentaire de 100 millions est proposé pour les services à large bande pour brancher un plus grand nombre de collectivités rurales et éloignées. Un total de 900 collectivités ont été branchées depuis 2002, dont plus de 100 collectivités des Premières nations.

afin de renforcer le caractère multiculturel de notre société et de donner la parole à la diversité d'expression qui la compose, tant au pays qu'à l'étranger.

Les services à large bande permettent aux Canadiens des collectivités rurales, éloignées et autochtones d'avoir accès à des informations et à des services offerts au pays et dans le reste du monde.

L'environnement

Pour le bénéfice de nos enfants, de nos petits-enfants et des générations futures, le gouvernement effectue des investissements considérables pour préserver le milieu naturel du Canada et contrer les changements climatiques. Il a lancé son *Projet vert*, une approche intégrée à l'égard du développement durable, pour faire concorder la stratégie économique et la politique environnementale du Canada.

Le *Projet vert* traduit l'engagement du gouvernement à préserver et à renforcer notre patrimoine environnemental en faisant la promotion de technologies environnementales de pointe de manière à créer un environnement sain pour les Canadiens, et ce, dans les grandes et les petites collectivités du pays.

Le budget de 2005 était le budget fédéral le plus écologique depuis la confédération. On a ainsi investi près de 3 milliards \$ additionnels incluant 1 milliard \$ pour un Fonds pour le climat innovateur qui contribuera également à l'atteinte des objectifs du Canada en matière de qualité de l'air. De plus, 860 millions \$ ont été prévus pour protéger le riche patrimoine naturel du Canada fondé sur les terres, l'eau et la biodiversité.

En avril 2005, le gouvernement a rendu public un plan exhaustif pour honorer les engagements du Canada en vertu du protocole de Kyoto. Les changements climatiques constituent un défi mondial qui nécessite un leadership et une volonté à l'échelle internationale. À la fin de 2005, le Canada accueillera à Montréal la 11^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Cette conférence vise à trouver des façons d'accélérer les progrès dans la poursuite des objectifs de Kyoto et à commencer à mettre au point un programme global encore plus efficace et rassembleur pour contrer les changements climatiques.

Le gouvernement poursuivra l'action engagée avec les consommateurs, les environnementalistes et d'autres gouvernements afin de développer davantage son approche intégrée à l'égard du développement durable, de la lutte contre les changements climatiques et de la protection environnementale. Il s'appuiera sur le cadre juridique solide mis en place par le Parlement pour favoriser le développement durable. Ces lois contribuent à assurer la protection des espèces menacées et à protéger la vie humaine, la santé et l'environnement des risques associés aux substances toxiques.

Faits saillants

- Un nouveau plan national sur les changements climatiques qui permettra au Canada de respecter ses engagements en vertu du Protocole de Kyoto a été rendu public.
- Un montant de 1 milliard \$ a été affecté au Fonds pour le climat dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada.
- La somme de 225 millions \$ a été affectée à l'élargissement du populaire programme de subvention pour la rénovation éconergétique des maisons, et 170 millions \$ de plus sur cinq ans ont été prévus en octobre 2005 pour rénover 750 000 maisons additionnelles.
- Une somme de 4 milliards sur 10 ans sera consacrée à l'assainissement de sites contaminés dans tout le pays, dont bon nombre sont situés dans le Nord.
- Le gouvernement a affecté 269 millions \$ à l'amélioration de la santé écologique et des infrastructures matérielles des parcs nationaux du Canada.
- Le gouvernement a annoncé des mesures en vue d'établir des zones de protection marines dans les trois régions côtières du pays.
- Un montant de 85 millions \$ sera affecté à la Stratégie nationale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes pour renforcer les mesures de prévention, et 100 millions \$ additionnels seront alloués pour lutter contre les infestations du dendroctone du pin ponderosa.
- Un investissement de 40 millions \$ permettra de continuer à assainir le bassin des Grands Lacs, et un autre de 28 millions \$ servira à protéger la santé des océans du Canada et leurs écosystèmes.
- Un investissement de 90 millions \$ aux fins de la recherche sur les risques pour la santé servira à protéger les Canadiens contre les toxines.
- Le gouvernement prévoit allouer 50 millions \$ pour élargir le Programme d'encouragement à la production d'énergie renouvelable.

Un rôle influent qui suscite la fierté dans le monde

Le Canada a une riche tradition dans les affaires internationales, et les Canadiens souhaitent que leur pays continue de jouer un rôle important sur la scène mondiale. Le 19 avril 2005, le gouvernement a rendu public l'*Énoncé de politique internationale du Canada — Fierté et influence : notre rôle dans le monde*, qui fait ressortir les liens qui existent entre la sécurité, le développement et le commerce.

L'Énoncé insiste sur le besoin d'investir dans la défense et la sécurité du Canada, l'aide étrangère et le respect de nos engagements afin de pouvoir jouer un rôle international plus efficace. Il engage aussi le Canada à développer ses relations économiques avec ses partenaires d'Amérique du Nord et d'Europe ainsi qu'avec le Japon, et à resserrer ses liens avec les nouvelles puissances que sont la Chine, l'Inde et le Brésil.

Sur le plan international, le Canada fait preuve de leadership au chapitre de la lutte contre le VIH/sida dans les pays en développement et de l'allègement de la dette des pays les plus pauvres. Il a aussi contribué au bon déroulement des élections en Ukraine et en Iraq ainsi qu'à la reconstruction de l'Asie du Sud et du Sud-Est après le tsunami de décembre 2004 et le séisme d'octobre 2005.

Dans le cadre de la réforme des Nations Unies, le Canada a activement appuyé la proposition visant à créer une Commission de consolidation de la paix et un Conseil des droits de la personne ainsi que l'initiative pour l'imposition de la responsabilité de protéger. Cette initiative canadienne vise à tenir les gouvernements responsables de la façon dont ils traitent leur population et à permettre d'intervenir au besoin pour prévenir une catastrophe humanitaire.

Le Canada contribue de manière importante au renforcement de la sécurité et à l'amélioration du processus de reconstruction de pays comme l'Afghanistan, le Soudan et Haïti en regroupant ses efforts en matière de diplomatie, de défense et de développement.

Afin d'encourager le commerce et les investissements et de protéger les intérêts commerciaux du Canada, le gouvernement a conclu des ententes commerciales et d'investissements et des accords en sciences et technologie avec l'Inde, le Japon, la Corée et l'Union européenne. Il a aussi exercé des pressions en faveur de la libéralisation des échanges commerciaux au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Le Canada a également accepté de poursuivre un partenariat stratégique avec la Chine.

Faits saillants

- Dans le budget de 2005, le Canada a affecté près de 13 milliards \$ sur cinq ans aux besoins des Forces canadiennes – la plus forte augmentation depuis 20 ans — destinés au recrutement de 5 000 membres de la force régulière et de 3 000 réservistes, au soutien des opérations actuelles et à l'achat de nouveaux équipements.
- Une hausse de l'enveloppe de l'aide internationale de 3,4 milliards \$ sur cinq ans contribuera à remplir l'engagement à doubler l'aide internationale d'ici 2010-2011 par rapport au niveau de 2001-2002. Cet investissement permettra de doubler d'ici 2008-2009 le niveau d'aide à l'Afrique de 2003-2004.
- Des contributions de 342 millions \$ ont été versées à des fonds internationaux de lutte contre les maladies qui sévissent dans les pays pauvres, et 206 millions \$ sont prévus pour alléger le fardeau de la dette des pays les moins fortunés du globe.
- Une aide de 425 millions \$ a été consentie aux pays ravagés par le tsunami de décembre 2004, et 57 millions \$ ont été versés au Pakistan pour son rétablissement après le séisme du 8 octobre 2005.
- Le Canada s'est engagé à participer davantage aux efforts de stabilisation au Darfour (Soudan). Cet engagement comprend une aide humanitaire additionnelle de près de 198 millions \$ et un soutien renforcé à la Mission de l'Union africaine au Soudan.
- Le Canada a maintenu son engagement dans l'effort de sécurité et de reconstruction en Afghanistan, en assumant un rôle de chef de file au sein de la Force internationale d'assistance à la sécurité dirigée par l'OTAN à Kabul et en déployant une équipe provinciale de reconstruction à Kandahar.
- Le Canada a dépêché 550 membres des Forces canadiennes et de la police et six hélicoptères en Haïti dans le cadre des efforts des Nations Unies afin d'aider à rétablir la stabilité dans ce pays.
- Le gouvernement a établi le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité de concert avec le Mexique et les États-Unis. Il a également conclu une entente de partenariat stratégique avec la Chine.

Sécurité

Aucun devoir n'est plus fondamental pour le gouvernement que d'assurer la sécurité des citoyens. Le tout premier énoncé global de politique de sécurité nationale, *Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale*, publié en avril 2004, expose une stratégie intégrée visant à écarter les menaces actuelles et futures pour le pays.

La politique de sécurité nationale est axée sur trois objectifs fondamentaux en matière de sécurité : protéger le Canada et les Canadiens, au pays comme à l'étranger, assurer que le Canada ne soit pas un foyer pour des menaces visant nos alliés et contribuer à la sécurité internationale.

Les principaux nouveaux investissements et mesures exposés dans la politique comprennent le renforcement de la sécurité maritime du Canada et de ses capacités de renseignement, la modernisation du système national d'empreintes digitales, le renforcement de la capacité du Canada de prédire et de prévenir les menaces contre la cybersécurité, et l'introduction d'un passeport incorporant des éléments biométriques.

Le nouveau poste de conseiller en matière de sécurité nationale auprès du Premier ministre a été créé dans le but d'assurer la coordination des efforts de sécurité entre les ministères et d'en favoriser l'intégration.

Le nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile a été chargé de la coordination en matière de sécurité et de renseignement, de services de police et d'application de la loi, de services correctionnels et de prévention du crime, de services frontaliers, d'application de la loi sur l'immigration et de gestion des urgences.

L'Agence de santé publique du Canada a été mise sur pied pour veiller à ce que la population puisse compter sur les services de santé publique dont elle a besoin. L'Agence travaille de concert avec ses partenaires à la préparation en cas d'urgence touchant la santé publique et fournit l'infrastructure pour réagir à toute crise dans le domaine de la santé.

Faits saillants

- Depuis 2001, le Canada a investi plus de 9 milliards \$ dans diverses mesures visant à assurer la protection des Canadiens.
- Un nouveau Comité du Cabinet chargé de la sécurité, de la santé publique et de la protection civile a été mis sur pied.
- Un nouveau Centre intégré d'évaluation des menaces est chargé d'améliorer la collecte de renseignements sur les menaces potentielles contre le Canada.
- Le Programme d'expéditions rapides et sécuritaires a été élargi dans le but d'accélérer la circulation commerciale à faible risque à sept autres postes le long de la frontière canado-américaine où le volume des passages est très élevé.
- Le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité avec les États-Unis et le Mexique a été lancé en mars 2005.
- Le gouvernement a établi un plan de lutte contre la pandémie de grippe dont le caractère exemplaire a été reconnu au niveau international par l'Organisation mondiale de la santé. Il a aussi tenu la toute première conférence internationale interministérielle sur la planification en vue d'une telle pandémie.
- Une contribution fédérale de 24 millions \$ a été annoncée aux fins de la constitution d'une réserve nationale d'antiviraux en prévision d'une pandémie de grippe.
- Un montant de 34 millions \$ sur cinq ans a été prévu pour mettre au point et tester un vaccin prototype contre les pandémies de grippe. Cette mesure améliorera la capacité de production canadienne et réduira le délai nécessaire à la production d'un vaccin dans l'éventualité d'une pandémie.

Un gouvernement responsable

Le gouvernement change ses façons de fonctionner, de rendre des comptes à la population et d'offrir ses services aux Canadiennes et aux Canadiens.

Les changements entrepris par le gouvernement touchent le fonctionnement du Parlement, la surveillance et le contrôle des dépenses publiques et la reddition de comptes à la population.

Afin de veiller à ce que les institutions canadiennes répondent mieux aux attentes des Canadiens, le gouvernement a présenté une série de réformes parlementaires. Mentionnons notamment l'examen préalable des nominations, un nombre accru de votes libres pour les membres du caucus gouvernemental et le renvoi plus fréquent des projets de loi aux comités permanents après la première lecture, afin que les députés puissent mieux représenter leurs électeurs et contribuer davantage à façonner les politiques nationales et à en débattre.

Une autre série de réformes ont été entamées dans le but d'assurer une meilleure gestion des deniers publics et la détection rapide de toute mauvaise gestion. Par exemple :

- le renforcement de la gestion financière et des contrôles dans le secteur public;
- le resserrement de la gouvernance des sociétés d'État;
- le dépôt d'une loi visant à protéger les dénonciateurs;
- la divulgation proactive au Parlement et à la population canadienne;
- l'amélioration marquée de la formation offerte aux gestionnaires et le rehaussement des normes et des compétences les concernant;
- l'amélioration des rapports du gouvernement au Parlement.

Les mesures en vue de renforcer la gestion du secteur public font partie intégrante de la réponse du gouvernement au rapport de la vérificatrice générale sur le programme des commandites. D'emblée, le gouvernement a voulu faire toute la lumière sur la situation, d'une manière parfaitement ouverte et transparente, et prendre les mesures correctives qui s'imposaient.

Afin d'aller au fond des choses, le gouvernement a mis sur pied une commission d'enquête indépendante, présidée par le juge John Gomery. La commission a maintenant publié ses constatations. Le gouvernement attend avec grand intérêt le second et dernier rapport de la Commission, à paraître en février 2006. Ce rapport recommandera au gouvernement des mesures pour aider à assurer la plus grande rigueur possible dans la gestion du secteur public.

Faits saillants

- Le gouvernement a aboli le programme des commandites et chargé la Commission Gomery de faire toute la lumière sur la situation.
- A mis en place de nouvelles règles et de nouvelles lignes directrices en matière d'éthique à l'intention de tous les titulaires de charge publique, y compris le Premier ministre, les ministres et les secrétaires parlementaires.
- A nommé un commissaire à l'éthique indépendant pour les députés à la Chambre des communes et les titulaires de charge publique et un conseiller sénatorial en éthique.
- A établi le Bureau du contrôleur général afin de renforcer la gestion financière dans le secteur public et a adopté une nouvelle politique sur la vérification interne pour resserrer le contrôle et la surveillance.
- A déposé un projet de loi visant à protéger les fonctionnaires qui dénoncent des actes fautifs.
- A accru la transparence des opérations gouvernementales, notamment par la publication trimestrielle de renseignements sur les frais de voyage et d'accueil et de tous les contrats d'une valeur supérieure à 10 000 \$.
- A accru le rôle du Parlement pour ce qui est de demander des comptes au gouvernement, notamment l'examen préalable des nominations aux postes clés du secteur public, telles que celles des présidents-directeurs généraux des sociétés d'État et des organismes gouvernementaux.